

120

**DECRET N°-----/PRG/CNDD/SGG/2010**

**Attribuant un terrain urbain à usage d'habitation**

**Le Président de la Transition, Président de la République par  
Intérim**

**Sur proposition du Ministre Secrétaire Général de la Présidence**

**Vu** le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant Prise Effective du Pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, Suspension de la Constitution et Dissolution du Gouvernement ;

**Vu** l'Ordonnance n°92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992, portant Promulgation du Code Foncier et Domanial en République de Guinée ;

**Vu** l'Ordonnance n°006/PRG/SGG/2008 du 29 Décembre 2008, portant Création du Poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**Vu** les Accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010 désignant le Ministre de la Défense Nationale, Deuxième Vice Président du CNDD comme Président de la République par intérim, Président de la Transition ;

**Vu** le Décret n°001/PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 19 Janvier 2010, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

**Vu** le Décret n°003/PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 03 Février 2010, portant Restructuration du Gouvernement ;

**Vu** le Décret D/2010/005/PRG/CNDD du 15 Février 2010, portant Nomination des Membres du Gouvernement d'Union Nationale.

**Vu** l'Arrêté conjoint n°2009/1695/MEPCATPB/MPCEF/SGG, portant Fixation des Barèmes des Redevances Domaniales, des Coûts d'Aliénation et de Location des Bâtiments de l'Etat

**Vu** les pièces du dossier.

**DECRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est attribué au Commandant Sidy BAH demeurant au Quartier Matam, Conakry, un terrain urbain bâti sis au Quartier Matam



Constantin, Commune de Matam dans la Zone industrielle d'une contenance de 936,984 mètres carrés.

**ARTICLE 2 :** Les constructions y existant seront évaluées pour déterminer leur valeur résiduelle et le terrain sera inscrit au Plan foncier dans les formes et conditions déterminées par le Code Foncier et Domanial.

**ARTICLE 3 :** Cette attribution reste soumise au paiement à la caisse du Service Financier du Cadastre de la Conservation Foncière et de la Gestion du Domaine de l'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances d'une redevance fixe d'un montant de 575000FG

**ARTICLE 4 :** Le non respect de l'une des conditions édictées ci-dessus entrainera la déchéance d'office de l'attribution et le terrain fera ainsi retour au Domaine de l'Etat guinéen franc et quitte de toutes dettes et charges.

**ARTICLE 5 :** Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 JUIN 2010



**Général de Brigade Sekouba KONATE**

Président de la Transition,  
Président de la République par intérim,  
Ministre de la Défense Nationale.



République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ETAT DES LIEUX D'UNE PARCELLE SISE DANS

LA ZONE INDUSTRIELLE DE MATAM AU COMPTE

COMMENDANT BAH SIDY.

# PLAN DE L'IMMEUBLE

TITRE NO.....

Réquisition NO.....

Morcellement : T.F. NO.....

Lotissement : ZONE INDUSTRIELLE DE MATAM

Parcelle : Lot : De :

Cédant : ETAT GUINEEN

Cessionnaire : COMMANDANT BAH SIDY

BAILLEUR :

PRENEUR :

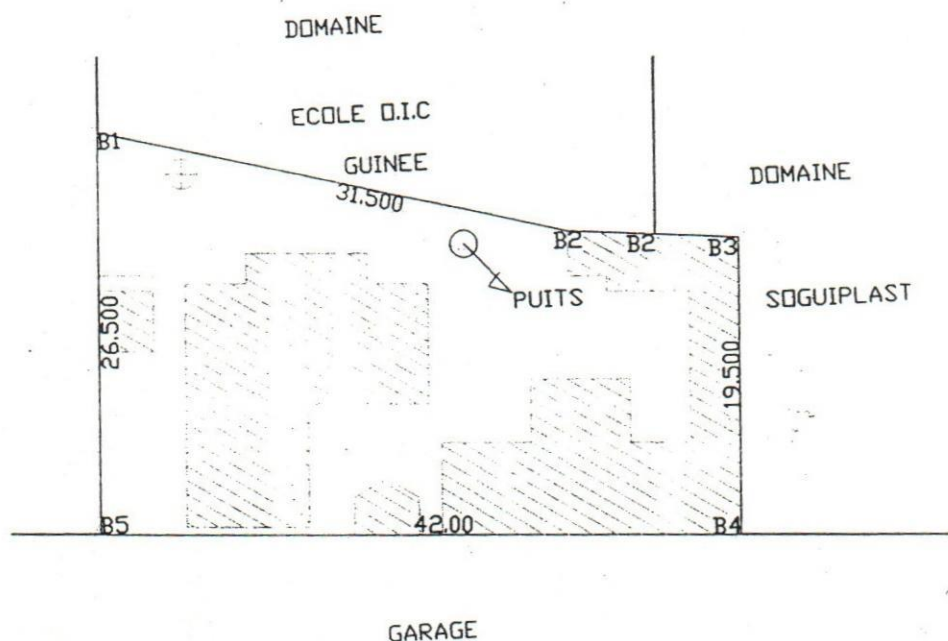
Livre Foncier : CONAKRY

Type de Plan : HABITATION

AVIS IMPORTANT : Ce plan établi n'engage le cedant que si le titre de propriété y est joint.

Code Parcelle :

Surface : 935.984m<sup>2</sup>



Conakry, le 03/03/20010

ECHELLE : 1/500

Levé et dressé par le Géomètre soussignés

ING SOUMAH FODE MOUSSA

MAMADOUBA CONTE



République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ETAT DES LIEUX D'UNE PARCELLE SISE DANS

LA ZONE INDUSTRIELLE DE MATAM AU COMPTE

COMMENDANT BAH SIDY.

PLAN DE L'IMMEUBLE

TITRE NO.....

Réquisition NO.....

Morcellement : T.F. NO.....

Lotissement : ZONE INDUSTRIELLE DE MATAM

Parcelle : Lot : De :

Cédant : ETAT GUINEEN

Cessionnaire : COMMANDANT BAH SIDY

BAILLEUR :

PRENEUR :

Livre Foncier : CONAKRY

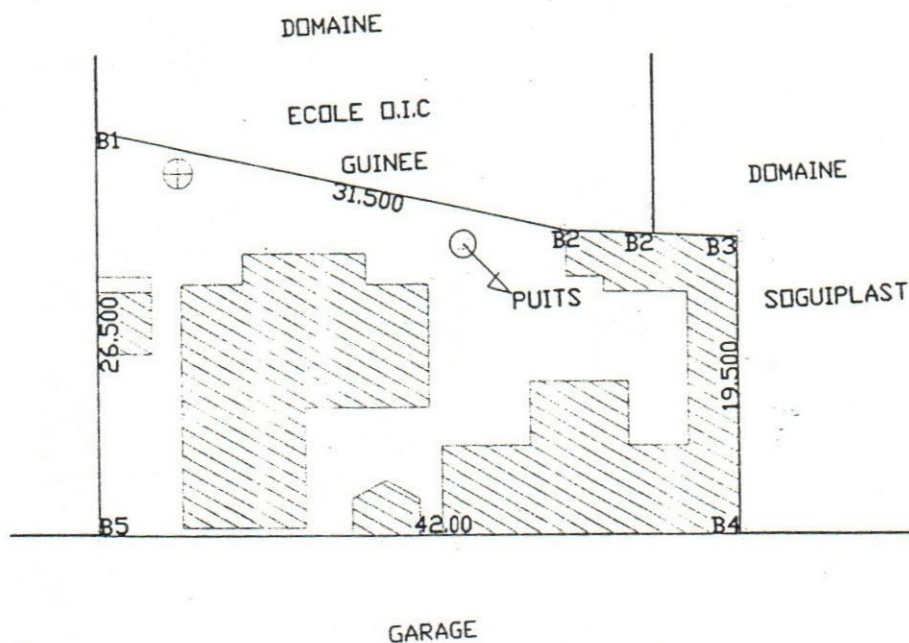
Type de Plan : HABITATION

AVIS IMPORTANT : Ce plan établi n'engage le cedant que si le titre de propriété y est joint .

NORD

Code Parcelle :

Surface : 935.984m<sup>2</sup>



Conakry, le.....20010

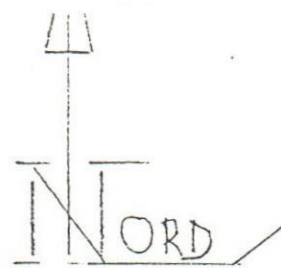
ECHELLE : 1/500

Levé et dressé par le Géomètre soussignés

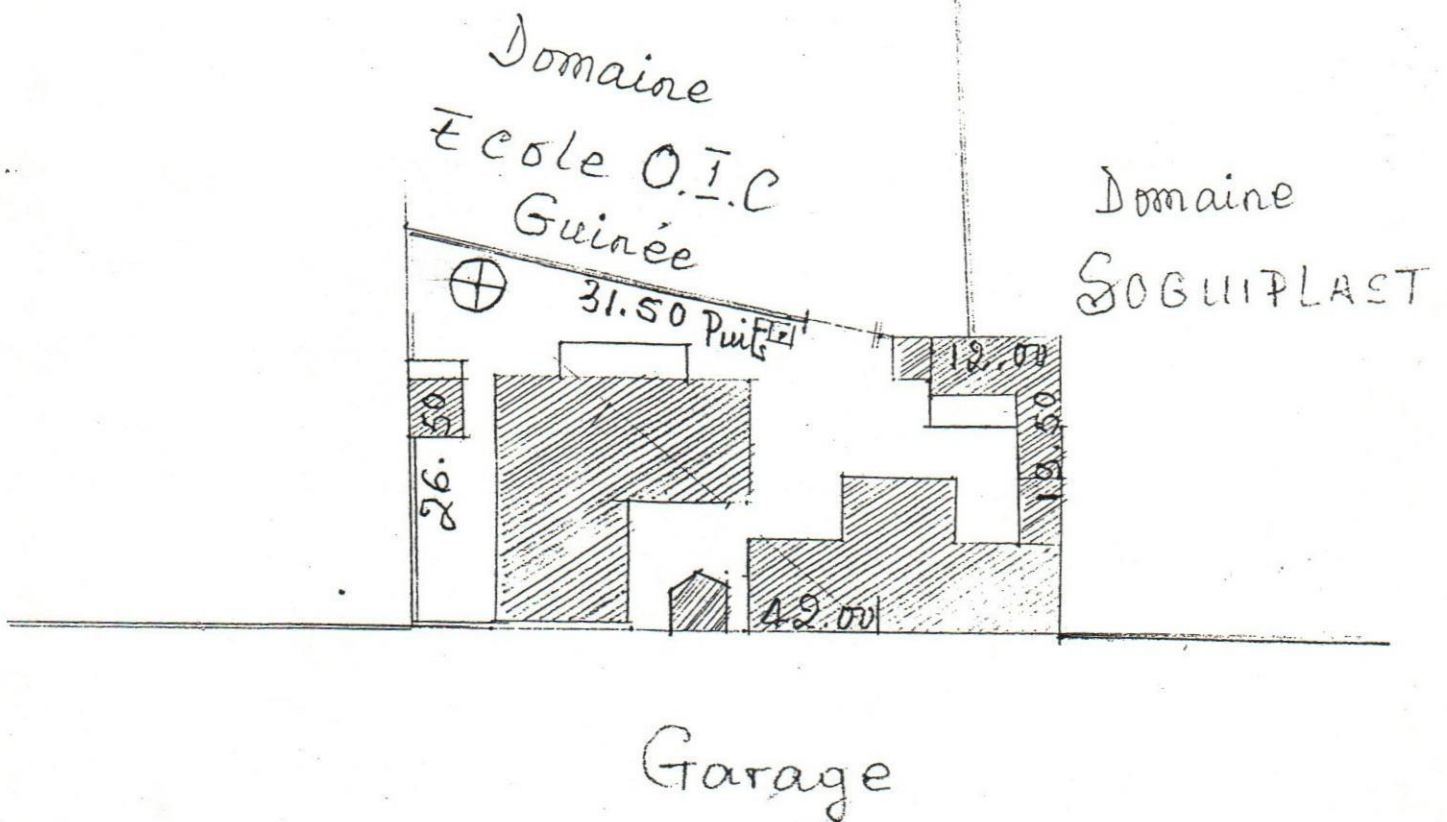
NICOLAS KAMANO

MAMADOUBA CONTE





Superficie = 928,3<sup>2</sup>m



Levé et dressé Par Les  
Géomètres Soussignan  
Konakry le 03.02.17

Ech: 1/500<sup>e</sup>

Nicolas Lamour  
~~Elisabeth Lamour~~  
Mamadou Lamour

